



## Remise en cause d'un vote dans une asl

Par **jyfra\_old**, le **07/12/2007** à **10:29**

Bonjour,

Nous sommes une nouvelle ASL et lors de la dernière réunion il a été voté à l'unanimité que nous n'accepterions pas de ramassage des ordures ménagères avec un poid lourd devant chaque maison afin de ne pas détériorer à terme le chemin qui est déjà fragilisé. Nous pensions éventuellement à installer un local devant l'entrée de la "résidence".

Aujourd'hui quelques membres reviennent sur cette décision prise à l'unanimité d'un vote, afin d'envisager cette possibilité pour plus de confort.

A t on le droit de revenir sur un vote et sur une décision prise à l'unanimité?

Si oui dans quelles conditions?

Si non comment un membre peut il s'opposer à cette volonté de certains de revenir sur le vote.

Merci infiniment pour votre aide.

Cordialement

Franck